

Nombre de Conseillers
 en exercice : 23
 Présents : 15
 Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juillet, le conseil municipal,
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
 à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2024

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
 Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
 Laure, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. SAUVAGNAC
 Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX
 Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle.

ABSENTS : Mme HAY Salomé, (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), M.
 LARROQUE Joël (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), Mme MOREAU Aurore
 (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M.
 JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M.
 BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), M. EJNER Pascal (pas
 de pouvoir), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : Mme Michèle DEBAYLE

18. Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Boisseuil et le SEHV relative à la modification du réseau d'éclairage public allée Mousnier Buisson.

Afin de permettre de sécuriser le cheminement des enfants jusqu'à l'arrêt de bus du village, il a été demandé au SEHV d'étudier une solution permettant de couvrir ce secteur avec un dispositif à cellules de détection.

La commune étant propriétaire du réseau d'éclairage public et afin de pouvoir permettre la réalisation des travaux sur son réseau et de bénéficier de la subvention du SEHV, il est nécessaire de signer une convention avec le syndicat ainsi que le devis correspondant.

A ce titre un devis a été établi par le SEHV pour un montant de 6 065,36 € TTC avec une subvention accordée après facturation de 2 274,51 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer le devis avec le SEHV pour un montant de 5 054,47 € HT soit 6 065,36 € TTC, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
 Les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

